

COMMENT FAIRE ?

Constitution du dossier d'admission :
renseignements à l'accueil du CCAS
04 79 60 50 20

Après évaluation sociale par le service, la candidature est présentée à la Commission Permanente du CCAS qui valide ou non l'admission dans la résidence.

Aides financières possibles :
l'établissement est habilité par le Conseil départemental de la Savoie à recevoir des bénéficiaires de l'Aide sociale à l'hébergement.
En fonction de ses ressources, le résidant peut percevoir l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

Contactez-
nous pour tous
renseignements.

EHPAD LES CLEMATIS

105, allée des Clématis
73000 CHAMBÉRY

Téléphone : 04 79 70 93 70
Fax : 04 79 65 81 78

ACCUEIL

Du lundi au jeudi : 9h à 12h - 14h à 17h
Le vendredi : 9h à 12h - 14h à 18h
Samedi et dimanche : 10 h 15 - 12 h 15
14 h - 17 h 00

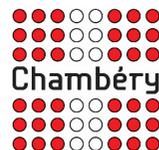
Un répondeur est disponible
sur les heures de fermeture du service

Centre communal d'action sociale

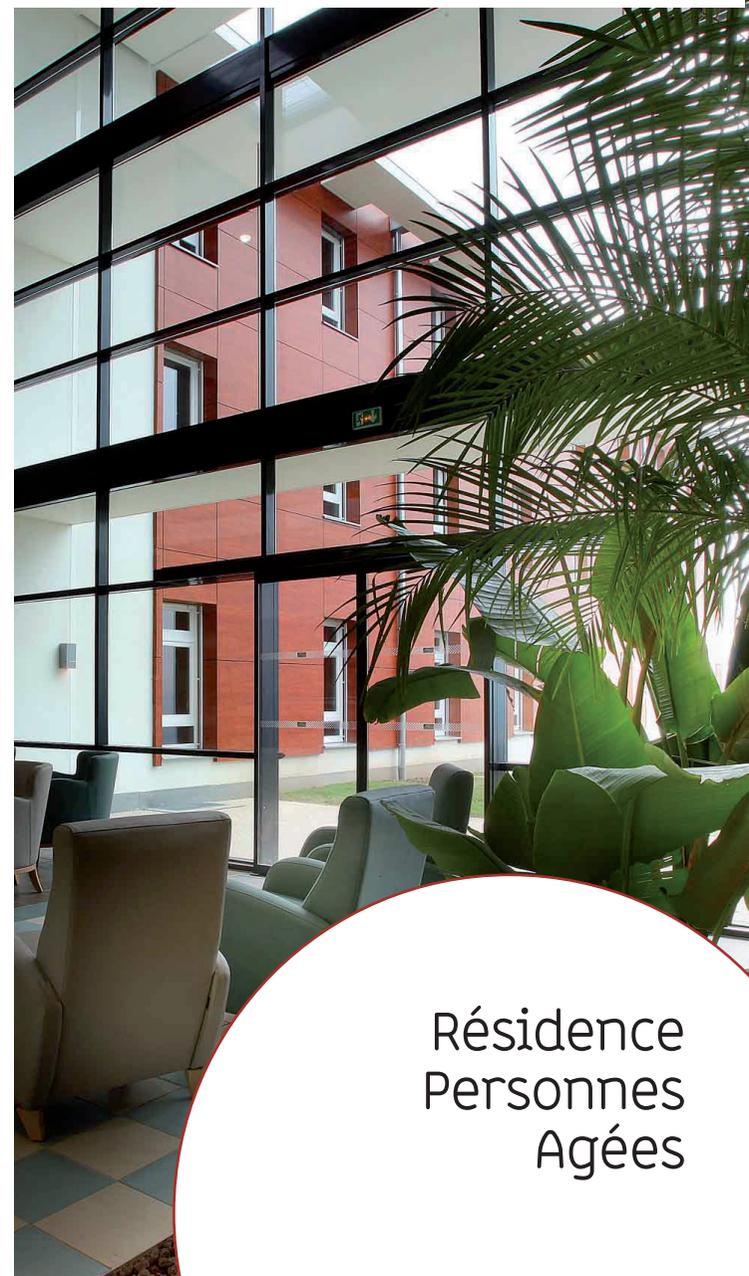
www.chambery.fr

145, rue Paul Bert
BP 30368
73003 CHAMBÉRY cedex

04.79.60.50.20



Ehpad LES CLEMATIS



Résidence
Personnes
Agées

LE SERVICE

Situé sur les hauts de Chambéry, (non loin de l'avenue d'Annecy), cet établissement médicalisé accueille des personnes de plus de 60 ans qui sont handicapées physiques ou atteintes de désorientation. Il offre une vue dégagée sur les montagnes dans un cadre verdoyant et est proche de toutes commodités (bus, commerces).

Ecoute
Respect
Confiance

NOS MISSIONS

Au sein de cet établissement, les résidents sont accompagnés de façon globale dans leur vieillissement.

Quatre-vingt-deux chambres individuelles, réparties sur trois étages sont proposées dont vingt-quatre dédiées aux personnes désorientées et un hébergement temporaire.

D'une surface globale de 20 m², elles sont équipées d'un lit médicalisé, d'un fauteuil de repos, d'une table de chevet et d'une salle de bain.

Sont également pris en charge :

- le service de restauration,
- les soins médicalisés,
- la blanchisserie,
- l'entretien des chambres,
- la garde de nuit.

Des animations diverses ainsi que d'autres prestations (salon de coiffure, manucure...) sont proposées.

En outre trois hébergements temporaires sont disponibles ainsi que deux chambres d'hôtes permettant l'accueil des familles des résidents.

POUR QUI ?

Les résidents doivent :

- être âgés de 60 ans au moins,
- être en perte d'autonomie physique nécessitant un suivi médical ou une prise en charge des actes de la vie quotidienne, ou
- être atteints de désorientation (diagnostic de Maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée posé).

La priorité est donnée aux résidents de Chambéry et Sonnaz.



Pique-nique inter-résidences
aux Clématis